



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Ne mordez pas à l'hameçon

CONSEILS AUX AINÉS POUR REPÉRER LES FRAUDEURS



OUVREZ L'OEIL

La prévention est le meilleur moyen de se protéger contre les activités illégales ou la fraude

Voici quelques conseils pour tenter d'éviter les ennuis :

- apprenez à détecter les signes d'escroquerie;
- sachez à quoi vous attendre et comment éviter les pièges;
- ne succombes pas aux promesses mirobolantes : ne laissez pas vos émotions prendre le contrôle de vos économies.

Protégez votre argent durement gagné

La plupart des escrocs donnent un air de fausse complexité à leurs stratagèmes d'investissement. Partant du principe que leurs victimes n'y verront que du feu, ils se font passer pour des experts. Voici dix conseils pour vous défendre et protéger votre argent :

- Avant de faire affaire avec une firme de courtage ou un représentant en valeurs mobilières, vérifiez s'ils sont inscrits auprès de l'autorité de réglementation des valeurs mobilières de votre province;
- N'hésitez pas à poser des questions au professionnel avec lequel vous faites affaire, et prenez des notes chaque fois que vous communiquez avec quelqu'un, sans oublier de consigner le nom de la personne à qui vous avez parlé, la date et l'heure;

- Si votre représentant vous intimide ou fait pression sur vous, cherchez-en un avec qui vous vous sentez plus à l'aise;
- Ne supposez pas que celui avec qui vous traitez est un « expert »;
- Demandez toujours une seconde opinion indépendante;
- Exigez toujours que l'on vous donne de la documentation : ne concluez jamais de contrat verbal;
- Ne signez jamais sans avoir lu attentivement les documents;
- Si vous ne comprenez pas ce qui est écrit, consultez un avocat;
- Ne laissez personne vous forcer à prendre une décision à la hâte;
- Ne vous laissez pas impressionner par les représentants bien habillés et sûrs d'eux : les escrocs savent qu'il est important de faire bonne impression dès la première rencontre.

Certaines choses devraient vous mettre la puce à l'oreille

- Toute transaction financière effectuée dans votre compte sans votre consentement;
- Les transactions pour lesquelles vous n'avez pas reçu de relevé;
- Les promesses ou les garanties de rendement élevé ou de prix à terme;
- L'assurance qu'un titre finira par être inscrit à la Bourse;
- Les bons de commande antidatés;
- Toute invitation à signer d'avance des formulaires ou des procurations;
- Les garanties ou les promesses de remboursement du prix d'achat;
- L'absence de prospectus;
- La dissimulation ou le fait que l'on vous demande de garder le silence.

Dépôt légal - 2002

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-39043-1

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.cvmq.com>

Comment protéger vos finances



M. et Mme Piché sont à la retraite et s'en tiennent généralement à des placements très prudents. Or, un soir après le souper, des amis à eux, les Beubien, leur parlent d'une véritable aubaine : un investissement dans une société implantée à l'étranger et bénéficiant d'un abri fiscal, qui peut rapporter au bas mot 50 % par an! Mais attention, il s'agit d'une affaire hautement confidentielle.

Peu de temps après, les Piché rencontrent Sylvain, un représentant en valeurs mobilières qui leur fait promettre de ne pas parler de cet investissement, surtout pas à leur banquier, à leur avocat ou à leur comptable.

Il leur annonce que les occasions de ce genre sont généralement réservées aux grandes banques internationales, mais qu'ils pourront exceptionnellement en profiter. Il les informe par ailleurs que les Beubien ont déjà empoché des profits de 6 % après le premier mois!

Impressionnés, les Piché investissent le montant minimum et reçoivent rapidement un chèque représentant les revenus d'intérêts courants sur leur placement.

Pourquoi, en tant qu'aînés, êtes-vous souvent la cible des fraudeurs?



Il n'en faut pas plus pour les convaincre : ils encaissent une partie de leurs placements à faibles risques pour profiter davantage de ce « tuyau ».

Une semaine plus tard, un autre chèque leur parvient.

Cependant, le temps commence à passer sans que les Piché reçoivent de nouveaux chèques. Ils appellent leurs amis et constatent que ceux-ci n'en ont pas reçu d'autres, eux non plus. Ils communiquent avec Sylvain, le représentant en valeurs mobilières, qui leur dit que leur chèque a déjà été posté.

Les semaines s'écoulent. Lorsque les Piché et les Beaubien essaient de joindre Sylvain, ils s'aperçoivent que sa ligne téléphonique a été coupée. Ils se tourment alors vers l'autorité de réglementation des valeurs mobilières de leur province, qui décide de faire enquête.

L'enquête a révélé que Sylvain avait dérobé près de sept millions de dollars à plus de 500 personnes, dont aucune n'a recouvré son investissement ni vu la couleur des profits mirobolants qu'on lui avait promis.

Les Piché et les Beaubien ont été victimes d'une escroquerie en valeurs mobilières.

Étant donné votre style de vie, vous courez de grands risques d'être victimes de fraude. Vous reconnaissez-vous, même partiellement, dans le portrait suivant?

- Vous êtes souvent chez vous pour répondre au téléphone ou aller ouvrir la porte.
- Vous appartenez à un groupe à affinité (association, club, église, etc.).
- Vous êtes seul pendant la journée.
- Vous éprouvez des ennuis de santé qui augmentent votre dépendance à l'égard d'autrui.
- Vous êtes mécontent des taux d'intérêt ou du rendement de vos investissements actuels.

Les escrocs peuvent exploiter ces situations pour gagner votre confiance et mettre la main sur votre argent. Ces individus sans scrupules ne reculeront devant aucun acte illégal pour vous soutirer votre argent. Ils savent se montrer très convaincants et profitent tant des personnes peu au fait des questions de placement, que de celles qui s'y connaissent. De plus, ils se servent souvent de la technologie pour arriver à leurs fins.

Chaque année, au Canada, des milliers d'investisseurs bien intentionnés sont victimes de stratagèmes illégaux qui rapportent à leurs auteurs des milliards de dollars.



La confiance, ça se mérite

Cette brochure vous aidera à reconnaître les différents types de stratagèmes illégaux. Elle vous montrera comment protéger vos finances des escrocs.

Question de confiance

Nombre d'âinés ont grandi dans un milieu où régnaient la confiance et le respect mutuels, tant entre amis qu'entre collègues, un milieu où il suffisait généralement d'une poignée de main pour conclure une transaction, où l'on pouvait se fier à la parole d'autrui.

Le plus souvent, les individus qui veulent vous arnaquer essaieront de gagner votre confiance.

Le cas des Piché montre que les escrocs vous approchent parfois par l'entremise de vos amis ou des membres des groupes à affinité dont vous faites partie.

Ces groupes rassemblent des personnes qui partagent certains intérêts, par exemple un sport, un passe-temps, une religion, ou qui appartiennent à un groupe social. Une fois que l'escroc s'est forgé une réputation de crédibilité auprès de ses nouveaux « amis » ou des membres de ces groupes, il leur demande généralement de participer à un placement très... confidentiel.

Une offre alléchante

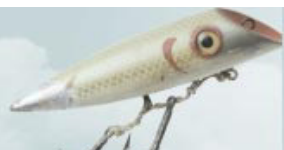
Les escrocs exploitent souvent à leur avantage le ressentiment que les investisseurs potentiels éprouvent envers les gouvernements, entre autres à cause des impôts. Ils leur offrent la possibilité de ne pas payer d'impôt en plaçant leur argent à l'étranger, donc à l'abri du fisc.

Les taux de rendement qu'ils leur font miroiter sont généralement faramineux, de l'ordre de 2 % par semaine, voire de 300 % par an, mais ils leur demandent ordinairement de n'en parler à personne, et surtout pas à des avocats, à des comptables, à des banquiers ou à des représentants du gouvernement.

Sachez que l'investissement illégal que vous faites pour éviter de payer de l'impôt pourrait bien vous coûter la totalité de votre mise de fonds.

Des résultats rapides

Il n'est pas rare que, à l'instar des Piché et des Beaubien, les investisseurs reçoivent rapidement un paiement de l'escroc qui les a pris pour cible, ce qui leur donne confiance dans le promoteur de l'affaire et dans l'investissement. Quelque temps après, on leur demande généralement de faire une contribution supplémentaire qui leur permettra de jouir du même taux de rendement avec une mise de fonds plus importante.



Ne vous laissez pas leurrer

D'où vient l'argent?

La réussite des stratagèmes illégaux dépend du nombre d'investisseurs qui y participent.

L'escroc se sert de l'argent frais apporté par les nouveaux investisseurs pour verser des « revenus » à ses premières victimes.

Ainsi, les profits amassés par les Piché et les Beaubien n'étaient en réalité que les fonds « placés » par les investisseurs ultérieurs. Cette tactique permet aux escrocs de continuer à verser de coquettes sommes aux nouveaux investisseurs tout en gardant pour eux-mêmes la majeure partie des fonds investis.

Il arrive même que l'escroc paie ses victimes avec leur propre argent en déclarant qu'il leur verse des « revenus ». Très souvent, il n'y a aucun produit de placement! Ce type d'opération est souvent appelé « vente pyramidale ».

Tour de passe-passe

Dans la plupart des cas, la source de « profits » s'épuise dès que l'escroc a réussi à soutirer un montant substantiel à l'investisseur. Bien souvent, le vendeur du produit de placement que l'on croyait si bien connaître disparaît comme par enchantement...

Qu'est-ce qui rend un investissement séduisant?

Investir dans un produit de placement secret dans le but de vous enrichir n'est pas sans vous donner une certaine satisfaction. Vous avez le sentiment d'être privilégié. Il semblerait même que le caractère « confidentiel » de ces placements vous donne envie de croire davantage à leur potentiel de rendement. Comme vous venez de trouver une mine d'or et que vous voulez en profiter au maximum, il ne vous viendrait pas à l'esprit de propager la bonne nouvelle et, du même coup, de mettre en péril toute l'opération!

Quand c'est trop beau pour être vrai, méfiez-vous!

Si vous avez des doutes à propos d'un placement, d'une firme ou d'un représentant, communiquez avec l'autorité de réglementation des valeurs mobilières de votre province.



Un conseil : soyez vigilant

Que doit vous demander votre représentant?

Tout professionnel consciencieux vous demandera les renseignements suivants afin de bien vous connaître :

- votre âge
- vos objectifs de placement
- votre revenu annuel et votre avoir net
- votre profession
- votre tolérance au risque
- vos connaissances et votre expérience en matière de placement

Quant à vous, demandez-lui de vous expliquer si, compte tenu de ces renseignements, le placement que vous envisagez vous convient.

Comment demander des renseignements ou porter plainte?

1. Adressez-vous à votre représentant : il devrait pouvoir vous répondre.
2. Communiquez avec le superviseur, le responsable de la conformité ou le gestionnaire de votre professionnel de la finance.
3. Contactez l'autorité de réglementation des valeurs mobilières de votre province.

Quels renseignements devez-vous fournir pour porter plainte?

- Votre nom en tant que titulaire du compte;
- Votre numéro de compte;
- Le nom de votre représentant;
- Une liste chronologique des événements (noms des personnes à qui vous avez parlé, dates et heures);
- Des copies des documents (relevés, lettres, formulaires, demandes);
- Une description des mesures que la société doit prendre, selon vous, pour rectifier la situation;
- La date à laquelle vous comptez recevoir une réponse.

Il est toujours prudent de consigner cette information par écrit. Il est important de préciser que, de façon générale, l'autorité de réglementation des valeurs mobilières peut prendre des mesures administratives ou pénales contre les personnes physiques ou morales impliquées si elle juge qu'il y a eu infraction dans votre dossier. Généralement cependant, ces mesures n'auront pas pour résultat de vous remettre une somme d'argent en vue de vous indemniser des dommages monétaires subis.

Si vous croyez avoir subi des pertes, vous pouvez aussi exercer des recours devant les tribunaux civils. Consultez un avocat afin de savoir ce qui convient à votre situation.



Attention à ces escroqueries!

Fraudes sur titres de banques réputées

Certains escrocs vous promettent des rendements élevés si vous investissez dans les titres des banques les plus prestigieuses du monde. Ils insisteront toutefois pour que vous gardiez le silence sur ces placements...

Vente de titres par des personnes non inscrites

Avant de faire affaire avec un représentant, appelez l'autorité de réglementation des valeurs mobilières de votre province pour vérifier s'il est bien inscrit. Sa catégorie d'inscription détermine les produits qu'il peut vendre.

Séminaires sur les investissements

Les organisateurs de ces séminaires sont souvent les seuls à s'enrichir, grâce à la vente de billets d'entrée et de vidéos ou de livres. Ces rencontres sont généralement annoncées dans les journaux, à la radio ou à la télévision.

Télémarketing frauduleux

Vous recevrez peut-être des appels téléphoniques de spécialistes de la vente sous pression qui essaieront de vous vendre des placements à haut rendement dans des sociétés inexistantes. Ne faites jamais d'investissements au téléphone, surtout si ce n'est pas vous qui avez appelé.

Fraudes prenant pour cible des groupes à affinité

Les groupes de personnes ayant certains intérêts en commun (amis, collègues de travail, groupes ethniques, clubs, associations, groupes religieux, etc.) sont souvent la cible de fraudeurs, car les gens ont naturellement tendance à faire confiance aux personnes qui leur ressemblent ou qui s'intéressent aux mêmes choses qu'eux.

Ventes pyramidales/combines à la Ponzi

Ces escroqueries vous font miroiter des rendements élevés. En tant que participant, on vous encourage à recruter de nouveaux investisseurs, mais les seuls

à gagner de l'argent sont les promoteurs de ces stratagèmes. L'argent des premiers investisseurs sert à verser des « revenus » aux nouvelles victimes.

Fraudes sur Internet

Les fraudeurs profitent de l'anonymat d'Internet pour faire la promotion d'actions et d'autres types de « placements » qui prennent souvent la forme d'opérations pyramidales. Ne prêtez aucune attention aux « tuyaux » ni aux « conseils » que vous trouvez sur Internet.

Billets à ordre

Souvent vendus comme produits d'assurance, ces prêts à court terme sont censés vous donner un rendement élevé sans risque. Or, la plupart du temps, les sociétés qui offrent ces « investissements » n'existent pas.

Certificats de dépôt rachetables

Conçus pour arriver à échéance en 10 ou 20 ans, ces titres sont émis par d'autres entités que des banques et ils offrent à la société dans laquelle vous avez investi – mais non pas à vous – la possibilité de les racheter en tout temps, ce qui peut vous causer de lourdes pertes.

Commerce de contrats d'assurance-vie de personnes en phase terminale

Légalement seulement dans certaines provinces, ces opérations ont pour but de permettre aux malades en phase terminale d'obtenir des liquidités pour payer leur traitement et leurs frais de subsistance en vendant à escompte leur police d'assurance-vie. En tant qu'investisseur, vous devenez bénéficiaire de la police, ce qui vous donne le droit de percevoir une partie de la prestation au décès de l'assuré. Ces investissements sont très risqués et souvent frauduleux.

QUÉBEC

Commission des valeurs mobilières du Québec

Téléphone : (514) 940-2150
Sans frais : 1 800 361-5072
Site Internet : www.cvmq.com

MANITOBA

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Téléphone : (204) 945-2548
Sans frais : 1 800 655-5244
Site Internet :
www.msc.gov.mb.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Office of the Attorney General Securities Division

Téléphone : (902) 368-4550
Site Internet : www.gov.pe.ca

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau de l'administration des valeurs mobilières

Téléphone : (506) 658-3060
Site Internet : www.gov.nb.ca

COLOMBIE-BRITANNIQUE

British Columbia Securities Commission

Téléphone : (604) 899-6500
Sans frais : 1 800 373-6393
(C.-B. et Alberta)
Site Internet : www.bcsc.bc.ca

ALBERTA

Alberta Securities Commission

Téléphone : (403) 297-6454
Site Internet :
www.albertasecurities.com

NOUVELLE-ÉCOSSE

Nova Scotia Securities Commission

Téléphone : (902) 424-7768
Site Internet :
www.gov.ns.ca/nssc

NUNAVUT

Registrar of Securities

Téléphone : (867) 975-6190

ONTARIO

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Téléphone : (416) 593-8314
Sans frais : 1 877 785-1555
Site Internet :
www.osc.gov.on.ca

SASKATCHEWAN

Saskatchewan Securities Commission

Téléphone : (306) 787-5645
Site Internet :
www.ssc.gov.sk.ca

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Securities Commission of Newfoundland and Labrador

Téléphone : (709) 729-4189
Site Internet :
www.gov.nf.ca/gsl/cca/s

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Registraire des valeurs mobilières

Téléphone : (867) 920-3318
Site Internet :
www.justice.gov.nt.ca

YUKON

Registrar of Securities

Téléphone : (867) 667-5225



Commission des valeurs mobilières du Québec

800, square Victoria, 22^e étage, C. P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : (514) 940-2150 ou 1 800 361-5072 Télécopieur : (514) 873-3090

Site Internet : www.cvmq.com